



**CONCOURS EXTERNES – CONCOURS INTERNE - 3^{ème} CONCOURS
D'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL**

SESSION 2023

**Composition portant sur une question de la société contemporaine,
devant permettre d'apprécier l'aptitude du candidat à exprimer,
sur le sujet proposé, tant une analyse des faits et des événements
qu'une interprétation personnelle et argumentée**

EPREUVE N° 10-11-12

**Durée : 5 h
Coefficient : 3**

SUJET : « *Il n'est pas de punition plus terrible que le travail inutile et sans espoir* ».
Albert Camus (1913-1960)

Dans quelle mesure cette affirmation peut faire écho au rapport au travail dans les sociétés contemporaines ?

NOTA :

- 2 points seront retirés au total de la note sur 20 si la copie contient plus de 10 fautes d'orthographe ou de syntaxe.
- **Les candidats ne doivent porter aucun signe distinctif sur les copies** : pas de signature ou nom, grade, même fictifs.
- Les épreuves sont d'une durée limitée. Aucun brouillon ne sera accepté, la gestion du temps faisant partie intégrante des épreuves.